

# RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UICN

Lucerne, Suisse, 2 juillet 1966

## 20. Effectifs d'Anchoveta au Pérou

**Réalisant** l'importance considérable des stocks d'Anchois pour l'économie péruvienne, A la fois directement pour la pêche et comme source de nourriture pour les oiseaux producteurs de guano et

**prenant connaissance** avec plaisir des mesures déjà adoptées par le Gouvernement péruvien pour conserver ces stocks,

la 9<sup>e</sup> **Assemblée générale de l'UICN** réunie A Lucerne en juin 1966

**prie instamment** le Gouvernement de mettre en œuvre les recommandations de la FAO (FAO Fisheries technical Paper No. 55) et en particulier d'empêcher toute nouvelle augmentation du tonnage de la flotte de pêche.